Concilier production et environnement en élevage

Depuis quelques années, l'agriculture fait l'objet de débats controversés vis-à-vis des questions environnementales, et notamment sur les émissions de gaz à effet de serre. L'élevage en particulier est la cible de nombreuses attaques. Au niveau national, des engagements politiques ont été pris pour l'atténuation du changement climatique. Parallèlement, des filières laitières s'engagent pour la réduction des impacts environnementaux.
Si l'élevage peut être impliqué dans le réchauffement climatique ou certaines pollutions, il apporte aussi des compensations positives, en valorisant des surfaces en herbe et en favorisant la biodiversité et la qualité des paysages. La méthode nationale CAP'2ER permet de calculer une empreinte environnementale globale qui prend en compte à la fois ces impacts environnementaux et ces contributions positives. Cet outil de diagnostic est déployé depuis quelques années dans des plans nationaux de réduction de l'empreinte carbone, d'abord en production laitière puis plus récemment en élevage bovin viande.

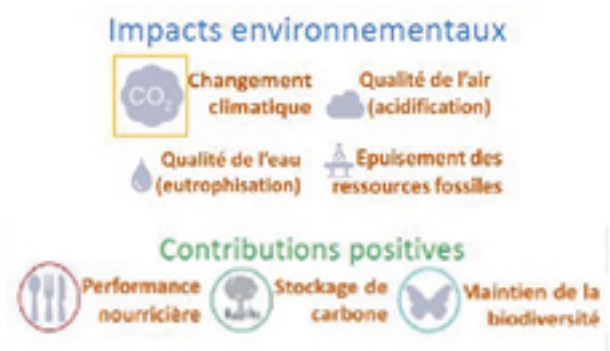

Fournir des produits alimentaires, première contribution positive

Fournir à la population des produits en quantité et de qualité, telle est la mission première de l'agriculture. Cette performance nourricière est appréciée par le nombre de personnes nourries avec les quantités annuelles de matières premières agricoles produites par l'exploitation, sur la base des besoins nutritionnels moyens d'un homme de 70 kg.

Dans l'exemple dessous, un élevage bovin viande, comptant 70 vaches allaitantes et produisant des broutards et des vaches grasses, nourrit, par sa production nette, 129 personnes.

Gaz à effet de serre : l'élevage compense partiellement ses émissions

Le changement climatique est associé à un accroissement dans l'atmosphère des émissions de gaz à effet de serre. L'élevage contribue à hauteur de 15% en émettant :
· du méthane CH4 issu de la fermentation entérique des ruminants et de la fermentation des déjections,
· du protoxyde d'azote N2O résultant des modifications des formes d'azote de l'engrais ou des déjections animales (au pâturage ou sous forme d'effluents),
· du gaz carbonique CO2 provenant de la consommation d'énergie directe (fioul) ou indirecte (énergie utilisée pour la fabrication et le transport des intrants : engrais ou aliments achetés).

La rumination est bien la principale source d'émission de gaz à effet de serre

Le méthane entérique issu des fermentations dans le rumen représente à lui seul plus de 50% des émissions de gaz à effet de serre, suivi pour 25% de la gestion des déjections animales (au bâtiment, au stockage, au pâturage).

Les puits de carbone, atout de l'élevage herbivore

Bien qu'émetteur de gaz à effet de serre, l'élevage herbivore joue un rôle dans l'atténuation du changement climatique, en séquestrant du carbone dans les sols de manière stable et pérenne (on parle de «puits de carbone»), notamment par l'intermédiaire des prairies et des haies. C'est le seul secteur d'activité ou certains systèmes ont la faculté de compenser en totalité leurs émissions !
Les principaux puits de carbone sont les prairies et les forêts. La photosynthèse des végétaux pour leur

croissance fixe plus de carbone que leur respiration n'en émet (via le CO2 rejeté). Les haies et les bosquets fréquemment présents dans les fermes d'élevage participent aussi à ce stockage de carbone. Sans oublier le retour au sol des déjections animales, qui accroît le stock de matière organique, et donc de carbone.
Dans notre exemple, l'atelier bovin viande stocke 212 tonnes d'équivalent CO2 par an, ce qui compense 35% de ses émissions.

Une empreinte carbone nette variable selon les systèmes

Le solde entre les quantités de gaz à effet de serre émises et les quantités de carbone stockées est l'empreinte carbone nette. L'émission brute de gaz à effet de serre varie selon l'intensification du troupeau et des surfaces. Du côté du stockage, plus le système est herbager, meilleure sera la compensation carbone.

L'élevage a une incidence positive sur la biodiversité !

Grâce à la mixité des prairies et cultures destinées à l'alimentation animale, à travers la variété des espèces végétales présentes, les pratiques d'élevage favorisent la biodiversité des campagnes. Pour évaluer cette contribution des élevages au maintien de la biodiversité, on dénombre les différents éléments agro-écologiques présents. Les équivalences appliquées sont reprises dans les surfaces d'intérêt écologiques de la PAC : 1 ha de prairies permanentes = 1000 mètres linéaires de haies = 1 ha équivalent biodiversité.
Dans notre exemple, ce sont 64 équivalents ha de biodiversité qui sont entretenus, soit près de 50% de la SAU.

Constat encourageant : économie et environnement vont de pair

Les premières études montrent que les exploitations les plus performantes économiquement sont parmi celles qui ont le moins d'impact environnemental, et que les leviers d'action sur l'empreinte environnementale et sur l'efficience économique sont les mêmes Un constat motivant pour les éleveurs qui pourront grâce au diagnostic CAP'2ER, mieux se situer et disposer d'éléments factuels à présenter à leurs concitoyens.
Exemple atelier « naisseur avec engraissement des femelles » des Réseaux d'élevage bovins viande.

Pour connaître l'empreinte environnementale de votre élevage
La Chambre d'agriculture a formé ses conseillers bovins lait et viande à l'outil CAP'2ER de calcul des performances environnementales, et vous propose des prestations individuelles ou collectives pour :
• Évaluer les principaux impacts environnementaux (négatifs et positifs),
• Positionner votre exploitation par rapport à un groupe d'exploitations et à des références,
• Mettre en évidence le lien entre les pratiques d'élevage, les impacts esvironnementaux et les indicateurs économiques,
• Co-construire un plan d'action pour améliorer conjointement le performances environnementales, techniques et économiques.

Contact Pôle élevage : 05 61 10 42 80

Aurélie BLACHON

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE HAUTE-GARONNE
Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne
32 rue de Lisieux - CS 90105 - 31026 Toulouse Cedex 03
www.hautegaronne.chambre-agriculture.fr